

Rappel de la politique fédérale en référence à la circulaire du DTN 06/1996
Circulaire Jean Michel Germain 10/1997
Revisité par Alain DESSERTENNE ; décembre 2018

OPERATION JUGES ARBITRES JEUNES

Le renouvellement des élites en arbitrage à travers le Plan de Performance Arbitrage

Sont reconnus les grades suivants:

Juge Arbitre Territorial - Juge Arbitre National -
(Juge Arbitre Jeune étant une **appellation** et non un grade)

1) Rôle du club

- a) Initiation sensibilisation - découverte de l'activité HB de joueur/joueuse et du juge arbitre jeune.
CECI DOIT SE REALISER ENSEMBLE – on apprend le jeu en respectant la, les règles
- b) Création d'une école d'arbitrage.

Avec le diplôme d'ANIMATEUR D'ECOLE D'ARBITRAGE et d'ACCOMPAGNATEUR

- c) Explication des règles en fonction des niveaux de jeu, pour protéger les joueurs et favoriser le jeu.
- d) **Détecter les potentiels** à partir de 13 ans.

2) Rôle des CTA avec les ITFE

- a) **Crédibiliser cette opération au contact des clubs.**

Être en relation avec les écoles d'arbitrage et si possible avec l'ANIMATEUR de celles-ci.

- b) **Accompagnement des clubs dans l'arbitrage des jeunes (12 à 15 ans / 2006.2005.2004.2003).**

Mise en place d'école d'arbitrage dans les clubs. **Concerne la dynamisation de l'arbitrage des JAJ dans les clubs.**

Phase de SENSIBILISATION – Cf REFERENTIEL du JAJ et parcours de formation ANIMATEUR D'ECOLE D'ARBITRAGE

- c) **Formation pratique et théorique des juges arbitres jeunes de 14 ans à 18 ans révolus.**

Pour les **14 ans à 18 ans révolus (2004.2003.2002.2001.2000)** : **Tous ceux qui ont un potentiel, une motivation à arbitrer** et qui s'inscrivent dans **le parcours Juge Arbitre Jeune (JAJ)**.

Prévoir un stage de formation pratique (au minimum) période de novembre à février, pour détecter et motiver ceux qui arbitreront les 2 tours nationaux des IC en mars et avril.

Responsabilité TERRITOIRE.

- d) **Construire un groupe de juges arbitres jeunes « à potentiel »** pour les préparer à accéder au groupe « à potentiel territorial ». Présenter les meilleurs « J.A.J » au territoire pour le stage territorial (avril / mai).

Par exemple : Travail partenarial sur le territoire à partir des (17 ans - 2001) 18 ans - 2000.

- e) **Formation des juges arbitres jeunes et des juges arbitres de 16 ans à 22 ans (2002 à 1992), leur permettant d'intégrer à terme les groupes : Juges Arbitres Territoriaux ou T1 ou Juges Arbitres nationaux – TENIR COMPTE DU POTENTIEL et ne pas retenir au niveau territorial...**

16/18 ans (2002.2001.2000): **Formation** du territoire en accord avec les comités départementaux concernée.

18/22 ans (2000.1999.1998.1997.1996): Juges Arbitres issus des groupes territoriaux de formation.

Suivi en relation avec le secteur et la CNJA (pour les potentiels repérés et à suivre).

- f) **Organiser un stage territorial :**

4 journées par an **au minimum** et 4 suivis formatifs.

Collaboration et encadrement entre C.T.A. et E.T.R.

- g) **Prévoir la participation de jeunes binômes**, lors des stages de Territoires (ligue et comités) de jeunes joueurs et joueuses.

- h) **Formation pratique, théorique et physique** des JAJ et Juges Arbitres Territoriaux à potentiel.

Familiarisation aux questions à choix multiples.

Début de la préparation physique (préparation aux tests d'endurance).

i) Mise en place des accompagnateurs de JAJ

Pour assurer particulièrement les suivis des Juges Arbitres Jeunes lors des compétitions nationales et territoriales des clubs des -18 ans G/F.

Le territoire recrute et informe le futur accompagnateur (celui-ci devra suivre une formation) de son rôle et de ses missions sur le terrain.

j) Mise en place des groupes de juges-arbitres à potentiel TERRITORIAL, prévus pour arbitrer la compétition des -18 ans nationaux.

Chaque année avant le 30 novembre, le TERRITOIRE communique à la CCA/CNJA, le listing prévu des JAJ confirmés 16-18ans, le listing des juges arbitres à potentiel territorial 19-23ans

✂ OUTILS

Les TERRITOIRES désignent les Juges Arbitres Jeunes (16 -18 ans = 2002.2001.2000) sur les compétitions inter-comités du tour régional, tours nationaux s'ils sont les organisateurs ; PROPOSER LES MEILLEURS BINOMES du territoire

Le suivi formatif lors de ces compétitions est effectué en relation avec la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) et l'Equipe Technique Régionale (E.T.R.).

Conventions avec le milieu scolaire.

Elaboration de conventions avec les structures : Territoire/Comité / U.N.S.S. / U.S.E.P / U.G.S.E.L départementale

Formations communes, Validation d'équivalence UNSS / USEP / FFHB.

Un Juge Arbitre Jeune formé à l'UNSS, à l'USEP, à l'UGSEL doit bénéficier d'une équivalence de JAJ T3-T2 ou T1.

Condition : Présenter sa carte arbitre UNSS, USEP, UGSEL et posséder une licence FFHB.

Etre suivi sur une rencontre fédérale.

✂ OUTILS –

Les CTA-CTJA avec les CTS désignent les J.A

- a) **Sur les compétitions territoriales jeunes**
- b) **Sur les compétitions inter-comités** : pour les 2 tours nationaux, l'organisateur désigne un responsable du suivi des juges arbitres jeunes. C'est un travail commun entre le Comité organisateur et le TERRITOIRE.
- c) **Sur les Compétitions nationales -18 ans** : Championnat et challenge de France Compétitions régionales (N3F, excellence, pré-nationales.) pour les plus aguerris.
- d) **Lors des stages (de ligue et comités)** de jeunes joueurs et joueuses. Prévoir la présence de jeunes binômes.

Elaboration de conventions avec les structures de l'U.N.S.S. régionale, de l'USEP, de l'UGSEL.

Un Juge Arbitre Jeune formé à l'UNSS, à l'USEP, à l'UGSEL peut bénéficier d'une équivalence de Juge Arbitre Jeune départemental ou TERRITORIAL


Condition : Présenter la carte de juge arbitre jeune UNSS ou USEP ou UGSEL **et** posséder une licence FFHB.

Etre suivi sur une rencontre fédérale pour évaluer son niveau.

☞ INFOS

Pour divers renseignements : Personne à contacter à la Fédération Française de HB :

Alain DESSERTENNE – Conseiller Technique National – Expert associé CCA

 06 35 55 44 90

Email : alain.dessertenne@gmail.com / a.dessertenne@handball-france.eu

3) Rôle de la CNJAJ (FFHB - CCA)

Elle dirige et coordonne l'action des territoires et des secteurs, au regard des Juges Arbitres Jeunes et juges arbitres nationaux à potentiel 17-23 ans.

Une liste à partir des compétitions IC, IL et IP est établie avec les renseignements de l'année N-1

Cette liste servira à inviter les binômes pour les compétitions interligues et interpoles

IL F – mardi 2 avril au samedi 6 avril 2019 à ROANNE
IL M – lundi 6 mai au vendredi 10 mai 2019 à St DIE DES VOSGES
IP F - vendredi 1^{er} février au mardi 5 février 2019 à BOURG DE PEAGE
IP M – lundi 4 mars au dimanche 10 mars à VAULX EN VELIN

1. La CCA assure le suivi et la formation et désigne ces juges arbitres sur des rencontres de N1, N2 et N3M avec le concours des secteurs et de la CCA, pour ceux qui sont en groupe fédéral ou secteur
2. La CNJA assure le suivi, la formation et désigne ces juges arbitres :
Sur les compétitions interligues – interpoles et les finalités inter comités Championnat et Challenge
3. La CNJA participe aux désignations avec les 4 secteurs sur des tournois nationaux :
Tournois pour les finalités (1/2F et F) championnats —18 ans et challenges.
4. La CNJA participe à des désignations sur des tournois internationaux :
Rencontres internationales de la confédération Méditerranéenne, les Franco-Allemand, Tournoi Pierre TIBY Eaubonne (95), Tournoi Georges ILTIS (91), Challenge Corinne CHABANNE Apt (84), le tournoi féminin IFE ...
5. La CNJA est en relation avec la CCA et les secteurs pour les suivis formatifs des juges arbitres évoluant dans les groupes fédéraux et secteurs, issus de la filière de formation Juges Arbitres Jeunes.

RAPPEL

**ORGANISATION DE LA FILIERE
JUGES ARBITRES JEUNES**

ANNUAIRE FFHB 2018-2019

Article 91-6 le juge arbitre jeune page 126

La Contribution Mutualisé des Clubs évolue (Article 28-3 page 35 et 28-4 page 36)

Dans la filière des Juges Arbitres Jeunes (JAJ + à potentiel), les juges arbitres reçoivent une formation organisée par la **Direction Technique Nationale (DTN)** et applicable par toutes les **Equipes Techniques Régionales (ETR)**, en collaboration avec la **Commission Centrale d'Arbitrage (CCA)** mais aussi avec les **Commissions Territoriales d'Arbitrage (CTA)**.

Voir projet AG fédérale 1996 concernant le renouvellement de nos arbitres.

Dans ce contexte, la formation pratique doit être essentielle : **« Apprendre à arbitrer en arbitrant »**, avec une mise en place de suivis formatifs dirigés par **des « juges superviseurs »** dont la mission sera de développer aussi bien la lecture du jeu que la technique d'arbitrage.

Ceux-ci devront suivre une formation territoriale par les ITFE pour être reconnu et validé officiellement

Précisions concernant les obligations et la politique fédérale des juges arbitres jeunes.

Pour l'année d'âge concernée, il faut prendre l'année de début de saison, moins l'âge

Exemple pour la saison 2018-2019 : 2018 – 14 ans = 2004

2018 – 18 ans = 2000

Obligations Saison 2018/2019	Compte comme Juge Arbitre Jeune	Compte comme obligation Juge Arbitre
-------------------------------------	--	---

Age	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans
Année de naissance	2004	2003	2002	2001	2000	1999	97	96	95	94

	JAJ, Juge Arbitre Territorial ou National à potentiel		
Pré JA 5 arbitrages validés en club	Juge Arbitre Jeune 5 arbitrages validés en club ou désignation avec accompagnateur + stage comité/ligue	Juge Arbitre T3/T2/T1/R1N / secteur / fédéral	Juge Arbitre T1 / R1N / secteur /fédéral

	Filière juges arbitres à potentiel	Filière traditionnelle fédérale
--	---	--

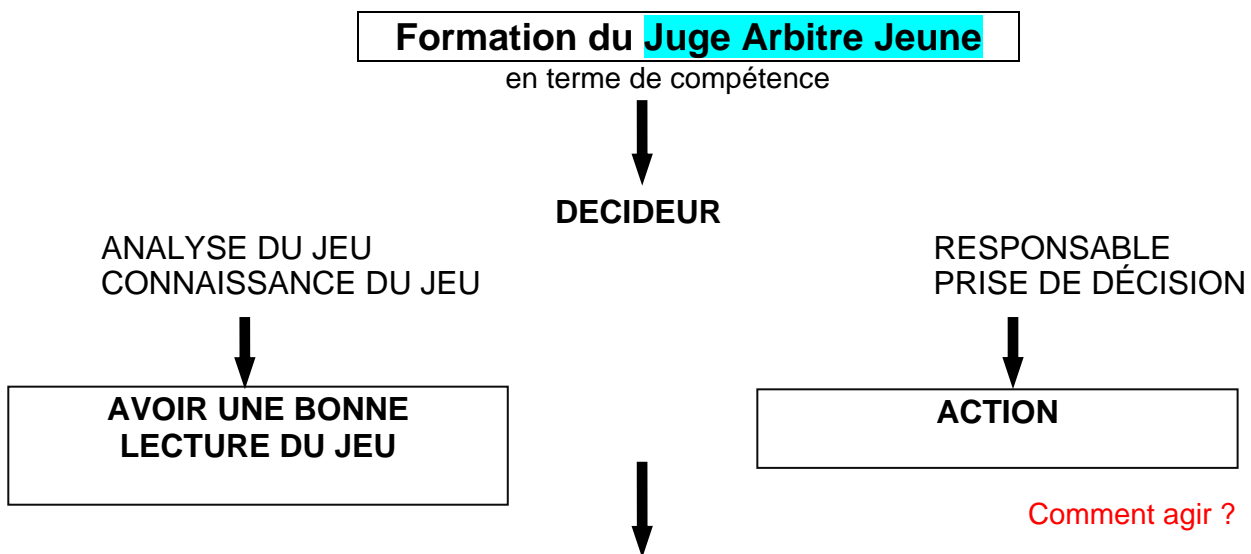
Groupes	Compétitions arbitrées	Groupes	Compétitions arbitrées
Juge Arbitre National 18-23 ans	D2F - N1M - Finalités -18ans Equipe de France Cadet, Jeune, Juniors M / F Inter-pôles	Juge Arbitre Groupe Fédéral	D2F - N1M
	N1F - N2M - N2F – N3M Finalités -18ans ; Interpoles ; Équipe de France Cadet, Jeune, Juniors M / F	Juge Arbitre Groupe secteur	N1F - N2M – N3M – N2F

Juge Arbitre Territorial 18-22 ans	Pré Nationale ; Territoriale Nationale (- 18ans) N3F Inter-ligues / Inter-pôles	Juge Arbitre Territorial T1/T2/T3	N3F et M Territoriale senior Pré nationales
	Territoriale Nationale (- 18ans)		
Juge Arbitre Jeune 14-18 ans	Compétition des jeunes : Territoriale (-16 ans) Nationale (- 18ans) pour les meilleurs avec accompagnateur et autorisation parentale Inter-comités	JAJ T3 – T2 – T1	Compétition des jeunes : Territoriale à domicile T3-T2

Stage **Juges Arbitres Jeunes** Niveau Territorial : 14 à 18 ans révolus

Objectifs :

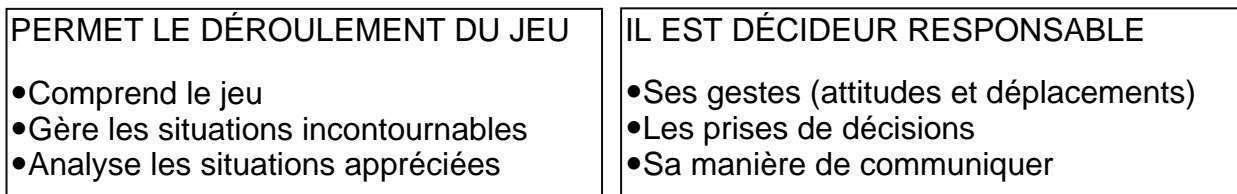
1. Arbitrer pour permettre Le JEU
2. Arbitrer : c'est un autre plaisir que celui d'être joueur et participer au parcours de performance sportif
3. Arbitrer c'est : **ÊTRE Responsable - ETRE Décideur**
4. Arbitrer c'est : **RESPECTER le JEU – RESPETER les joueurs/joueuses**



ASPECT DIDACTIQUE DE L'ARBITRAGE



JUGE ARBITRE JEUNE ET SES MISSIONS



Niveau 3
INITIATION
Phase de sensibilisation

Objectifs :

ETAPE SUR LA TECHNIQUE D'ARBITRAGE

LECTURE DU JEU

ACTION

Tu joues

**Intervention et mise
en oeuvre**

Reconnaître et identifier les fautes

- Le RENVOI du GB (empiètement de l'attaquant)
- Le pied,
- Oser siffler un jet de 7m, Occasion Manifeste de But
- Les agressions dans le contexte du jeu face à face, sur le côté, par derrière,
- La reprise de dribble, le maniement du ballon,
- Le maintien de la balle dans l'aire de jeu (remise en jeu, balle qui touche le plafond)

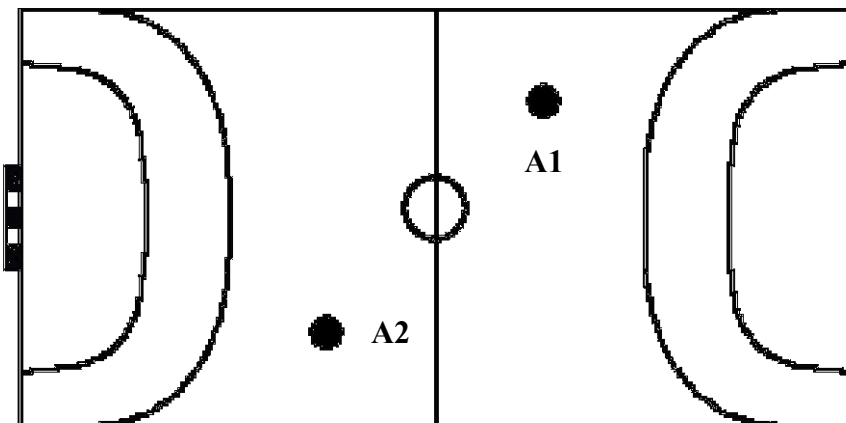
Les mises en jeu

- Le renvoi par le gardien ou l'engagement rapide sur la ligne médiane,
- Le sens (la direction à donner, prioritaire, à qui revient la balle ?)
- Respect de la distance des 3m,
- Le jet franc.
- Le but.

Jeu dirigé à thème sur la « technique d'arbitrage » avec intervention de l'expert.

Forme : Deux arbitres seuls puis en alternance seul et deux seuls.

Placement autour de l'espace de jeu.



Niveau 2
INTERMEDIAIRE
(Consolidation des Apprentissages)

Objectifs

1°/ Analyse du jeu (70%)

La lecture du jeu (étape du duel)

- Reconnaître et analyser les fautes dans la lecture du jeu
- Sanctions sportives plus précises [marcher, reprises, empiètement, jeu loin de la balle (pivot libéro, zone attaquant sans ballon)].
- Le duel entre attaquant et défenseur
- Rapport de force individuel et collectif
- Analyse des intentions et des fautes défensives et offensives.
- Comportement antisportif avec gestion de l'échelle des sanctions
- Même faute / même sanction ☞ Cohérence des sanctions

2°/ L'action Technique-Arbitrage (30%)

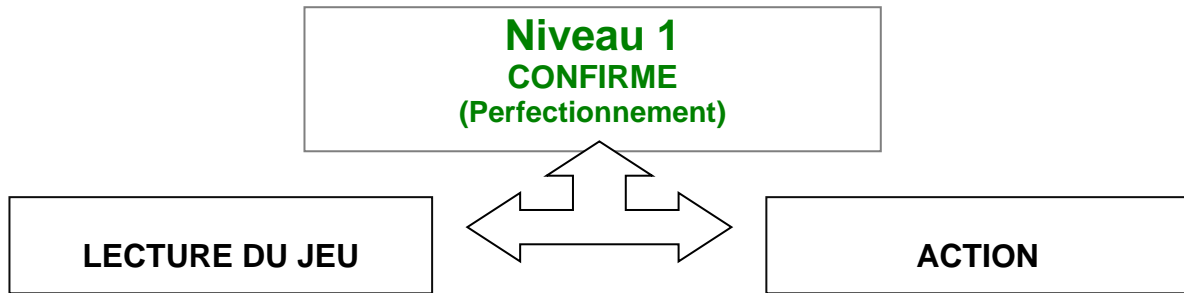
Travail en binôme, pas forcément toujours avec le même partenaire

- Répartition des tâches (arbitre de champ, de but, relations et communication),
- Ne pas tout siffler.
- Cohérence des sanctions.
- Modulation du coup de sifflet.

INTERVENTION PEDAGOGIQUE
Mise en oeuvre des objectifs

- ☞ Mise en place de situation de jeu réduite (sur l'appréciation des duels)
- ☞ Le 1/1, attaquant / défenseur
- ☞ 1 attaquant devant 2 défenseurs, etc. ...

**UN STAGE DE JUGES-ARBITRES JEUNES S'APPARENTE
A UN STAGE DE JEUNES JOUEURS/JOUEUSE
ON PRATIQUE, ON JOUE, ON ARBITRE**



Objectifs :

- Le perfectionnement de la lecture du jeu.
- Analyse du rapport de force collectif.
- **Anticipation et gestion des conflits.**
- Examen des situations complexes entre attaquants et défenseurs.
- Le jeu par poste (ex : jeu du pivot attaquant et du libero défenseur).
 - ☞ Le jeu à l'aile.
 - ☞ Le jeu du pivot
- Analyse du niveau de jeu maximal atteint par les jeunes.

Objectifs :

- Etude de l'application des sanctions différées.
- On ne se siffle pas tout.
- Notion d'avantage.
- Progressivité de la sanction.
 - La sanction adaptée
 - Jeu passif.
- Communication
- Relation dans le binôme (balayage du terrain).
- Gestuelle, efficacité, sérénité, fermeté. Etre réactif.

CONCLUSION :

Le juge arbitre jeune est un joueur (c'est en jouant au contact d'entraîneurs compétents qu'il se formera).

L'opération juge arbitre jeune (JAJ) est :
 Une action de promotion du handball,
 Une action de formation de joueur,
 Une action de formation d'arbitre décideur et responsable.

RAPPEL :

Les Juges Arbitres Jeunes et Juges Arbitres désignés sur les rencontres Inter comités, Inter ligues, Interpôles, **ne sont pas indemnisés. Ils participent à une action de formation comme les joueurs/joueuses.**
Ils se déplacent sur invitation au sein du territoire pour les tours nationaux IC.
Lors des finalités IC accord avec la CCA/CNJA pour les déplacements.

Les juges arbitres **ne sont pas indemnisés lors des tournois et des rencontres des équipes de France JEUNES et ESPOIRS. Ils participent à une action de formation comme les joueurs / joueuses.**

A. Indemnisation des Juges arbitres Jeunes («JAJ» / à potentiel) :

1) Tournois et stages territoriaux de formation ; secteur d'arbitrage F.F.H.B. ou nationales.
Les suivis de formation sont obligatoires à ce niveau et les frais sont pris en charge par l'organisateur.
Aucune indemnité n'est due aux juges arbitres jeunes.

2) Le Juge Arbitre Jeune peut être indemnisé quand la rencontre sur laquelle il est désigné entre dans une compétition assujettie à des désignations officielles de juges arbitres ou de binômes qui percevraient une indemnité. (Annuaire FFHB 2016-17 « dispositions concernant l'arbitrage » l'article 91-6-3 page 165)

3) **Les «JAJ Club» n'ont pas d'indemnité d'arbitrage à domicile.**

4) La FFHB/CCA/CNJA convoque les juges arbitres jeunes et juges arbitres lors des finalités des compétitions nationales des clubs de — de 18 ans.

B. Reconnaissance et fichier de suivi des Juges Arbitres Jeunes.

Le fichier est tenu sous la responsabilité du territoire.

Les critères à retenir sont :

a) Au niveau du territoire :
JAJ Club, T3

**5 arbitrages dans son club au niveau du territoire ou
2 arbitrages en tournoi**

+ 1 stage « départemental » sous couvert CTA de 3 jours (au minimum) avec travail pratique et suivant le programme fédéral,

+ Suivis formatifs avec un accompagnateur ou juge superviseur durant l'année.

Les 2 points précédents représentent un cursus de formation de 20 heures environ.

JAJ T2, T1

1 stage territorial de 3 jours (au minimum) avec suivis formatifs par **des accompagnateurs ou juges superviseurs**

+ Suivis formatifs avec des accompagnateurs ou juges superviseurs durant l'année.

Les 2 points représentent un cursus de formation de 20 heures environ

**Tableau année d'âge des joueurs, joueuses et juges arbitres
sur les compétitions fédérales de détection.**

		2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Catégorie	Compétitions fédérales	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans
Joueur (se)	Inter comités	▣	▣										
Juge Arbitre	Inter comités				◆	◆	◆						
Joueur (se)	Inter ligues			▣	▣								
Juge Arbitre	Inter ligues						◆	◆	◆	◎			
Joueur (se)	Inter pôle				▣	▣	▣						
Juge Arbitre	Inter pôle						◎	◆	◆	◆	◆	◆	◎

- ▣ Âge maximum joueur (se)
- ◎ Âge toléré (% au binôme)
- ◆ Âge souhaité

Les Inter Comités Départementaux

Jeunes filles et garçons nés en 2005 et 2004

Calendrier de la Compétition :

- ✓ Tours Régionaux : A fixer dans chaque territoire
- ✓ 1^{er} Tour National : WE 31/31 mars 2019
- ✓ 2^{ème} Tour National : WE 20/21 avril 2019
- ✓ Tournoi Ultramarin : 5/6 juin 2019 au CREPS de Bourges
- ✓ Finales Nationales : WE 8/9 juin 2019
à Orléans pour le Championnat de France,
à Bourges pour le Challenge de France

Pour les 2 Tours Nationaux :

La **CTJA** avec l'E.T.R de chaque tournoi, **doit Désigner** les binômes et un responsable du SUIVI des JUGES ARBITRES JEUNES et remplir le bilan d'arbitrage avant de les envoyer à la FFHB à Alain DESSERTENNE DTN/CNJA – Jérôme BRIOIS CTS NOUVELLE AQUITAINE/CNJA

ARBITRAGE :

Juges Arbitres Jeunes de **15 à 17 ans**; pour la saison 2016-17: **ils sont nés en 2003, 2002, 2001,**.
Ils sont issus des plans de formation des JAJ mis en place dans les territoires.

Les arbitrages comptent pour la CMCD (FDME)

Le territoire désigne 3 binômes pour 6 rencontres; du comité organisateur ou autres comités de la ligue
Collaboration Territoire-Comité-CTA -CTJA-CTF-CTS

Les JAJ peuvent également tenir les tables (secrétaire et chronométrateur).

IL FAUT UN ACCOMPAGNATEUR

Rotation 1 table – 1 arbitrage – 1 repos.

Cependant, IL EST PREFERABLE que le Comité organise une formation d'officiels de table de marque

Le responsable des JAJ sur le tournoi, transmet au responsable national des JAJ à Alain DESSERTENNE et Jérôme BRIOIS ; à la FFHB, la fiche de compte-rendu de suivi et de classement des jeunes binômes.

Aucune indemnité n'est versée aux juges arbitres jeunes pour officier lors de cette compétition.

Le territoire (ligue-comités) doit prévoir :

- ✓ Les indemnités de déplacement pour les JAJ des comités voisins à celui qui organise (charge du territoire ou du comité des JAJ qui se déplacent).
- ✓ La restauration aux JAJ.

Ils sont considérés COMME LES JOUEURS, c'est-à-dire en formation-évaluative, lors de la compétition.

Cette compétition est un support de détection.

Ils sont issus des plans de formation des JAJ mis en place au sein des Territoires

Les Commissions Technique Territoriale / Juges Arbitres Jeunes dirigent cette opération.

- ✓ Le Responsable JAJ de chaque tournoi, désigné par l'organisateur, **transmet la fiche 4 du présent dossier** : à la FFHB (à l'attention d'Alain DESSERTENNE et Jérôme BRIOIS)
a.dessertenne@ffhandball.net – jerome.briois@orange.fr

Il faudra être très précis sur les années de naissance.

Rappel concernant la politique fédérale des Juges Arbitres Jeunes

Aucune indemnité n'est attribuée aux Juges Arbitres Jeunes pour officier lors de la compétition Inter Comité.

Au même titre que les joueurs (ses) présents (es), les Juges Arbitres Jeunes représentent leur Comité, leur territoire dans une démarche de formation vers le haut niveau.

A étudier par le territoire (ligue-comités) la possibilité de frais de déplacement pour les JAJ hors du comité organisateur ; ainsi que la restauration.

Nombre de binômes	Désignation	Règlement financier
1 ^{er} - 2 ^{ème} tour nationaux 3 binômes	Le territoire organisateur désigne 3 binômes en accord avec l'ETR, CTJA, CTA possibilité de binômes de comités voisins pour assurer un bon niveau	A la charge du COMITE, des comités de la ligue, du territoire, « Frais de déplacement + repas »

Finale nationale	Désignation nationale	Prise en charge FFHB
12 binômes à ORLEANS 12 binômes à BOURGES	Les territoires qualifiés viennent avec un binôme d'arbitres, même si plusieurs comités qualifiés Un arbitrage sera fait par la CNJA, si plusieurs comités d'une même ligue + intégration des binômes Ultramarins	Budget IC-CNJA hébergement Budget territoire/comités Déplacement avec le comité qualifié Idem formateurs Cas particulier à étudier

Pour la finale, la prise en charge directe de la FFHB ne concerne que les binômes se déplaçant sans comité(s) qualifié(s) de leur territoire. Dans ce cas, la feuille de route ainsi que la feuille de remboursement sont envoyées aux concernés, ceci en accord avec les parents et les responsables du territoire (Ligue ou du Comité).

Organisation du SUIVI des juges arbitres jeunes en vue d'une classification en fin de compétition :

- ✓ L'organisateur nomme un responsable LOCAL du suivi des JAJ Il doit avoir un profil de **jugé superviseur et ou accompagnateur** auprès des Juges Arbitres Jeunes.
- ✓ Il peut se faire aider par des personnes ayant aussi le profil de **jugé superviseur et ou accompagnateur** et provenant des comités participants. **Mais** le responsable reste le **seul** décideur pour la classification.

Pour d'autres précisions : Contactez directement Alain DESSERTENNE (☎ 06 35 55 44 90 @ : a.dessertenne@ffhandball.net

Les Inter Ligues

Joueuses nées en 2003 et 2004

Joueurs nés en 2004 et 3 joueurs 2003 pour les Ultramarins

Calendrier de la Compétition :

Tournois

IL F – mardi 2 avril au samedi 6 avril 2019 à ROANNE

IL M – lundi 6 mai au vendredi 10 mai 2019 à St DIE DES VOSGES

Arbitrage :

Age souhaité des JAJ **17, 18 et 19 ans prioritairement né(es) 2001.2000, 1999.**

Les JAJ seront invités par la CNJAJ suite à la détection des inter-comités N-1, ainsi que sur les IL N-1 et N-2 ; ceci à partir d'octobre 2018.

Nous aurons besoin de 8 binômes pour chaque compétition IL F et IL M.

Le PPF Arbitrage a été présenté au BD FFHB

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la CNJA.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur valence arbitrage

Le Responsable de l'Arbitrage : Jérôme BRIOIS

Désignés par la CCA/DTN/CNJAJ (Alain DESSERTENNE et Laurent REVERET).

- ↳ Il est responsable sur place du plan de désignation des juges arbitres jeunes
- ↳ Il effectue les suivis formatifs des Juges Arbitres Jeunes
- ↳ Il remplit la fiche arbitrage : renseignement et classement des binômes.
- ↳ Il doit être à la table de marque comme juge superviseur et ou accompagnateur
- ↳ Dans ce cadre-là, il permet aux juges arbitres jeunes d'évoluer sereinement vis-à-vis des problèmes relatifs à une éventuelle faute technique ou un comportement outrancier envers les juges arbitres jeunes de la part du banc des officiels.
- ↳ Il adresse l'ensemble du dossier « suivi d'arbitrage » à la FFHB à l'attention d'Alain DESSERTENNE / Jérôme BRIOIS

REGLEMENT FINANCIER

La FFHB prend en charge les transports, l'hébergement et la nourriture des juges arbitres jeunes.

Les frais de voyages et de séjour des responsables de l'arbitrage désignés par la CNJAJ sont pris en charge par la CNJAJ.

Compétition Inter Pôles -FFHB

Joueurs et Joueuses né(e)s en 2003 – 2002 – 2001 en garçons et filles

Calendrier des Compétitions :

Tournois

IP F - Vendredi 1er au mardi 5 février 2019 à Bourg de Péage

IP M –lundi 4 mars au dimanche 10 mars 2019 à Vaulx en Velin

Arbitrage :

Age prioritaire souhaité :

Les juges arbitres jeunes ou juges arbitres (17 ans à 23 ans) 2001 - 2000 - 1999 - 1998 - 1997 - 1996 - 1995

Les Juges Arbitres Jeunes sont issus de la filière de Formation Fédérale.

Les JAJ seront invités par la CNJAJ suite à la détection sur les IL N-1 et N-2 ; ceci à partir d'octobre 2018 et avec le groupe avenir, encadré par Laurent REVERET (JA des secteurs, groupe fédéral et R1)

Nous aurons besoin de 8 binômes pour la compétition IP M ; et 6 pour la compétition IP F.

Le PPF a été présenté au BD FFHB.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la CNJA.

Les accompagnateurs (5 + 1) seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur valence arbitrage.

Le Responsable de l'Arbitrage : Jérôme BRIOIS

Désignés par la CCA/DTN/CNJAJ (Alain DESSERTENNE et Laurent REVERET).

- ✓ Il est responsable sur place du plan de désignation des juges arbitres jeunes
- ✓ Il effectue les suivis formatifs des Juges Arbitres Jeunes
- ✓ Il remplit la fiche arbitrage : renseignement et classement des binômes.
- ✓ Il doit être à la table de marque comme **juge superviseur et ou accompagnateur**

Dans ce cadre là, il permet aux juges arbitres jeunes d'évoluer sereinement vis-à-vis des problèmes relatifs à une éventuelle faute technique ou un comportement outrancier envers les juges arbitres jeunes de la part du banc des officiels.

- ✓ Il adresse l'ensemble du dossier « suivi d'arbitrage » à la FFHB à l'attention d'Alain DESSERTENNE / Jérôme BRIOIS

REGLEMENT FINANCIER

La FFHB prend en charge les transports, l'hébergement et la nourriture des juges arbitres jeunes.

Les frais de voyages et de séjour des responsables de l'arbitrage désignés par la CNJA sont pris en charge par la CNJA.

Championnat de France Jeunes Féminines (-18 ans)

Joueuses nées : 2003, 2002, 2001

Championnat de France Jeunes Masculins (-18 ans)

Joueurs nés : 2003, 2002, 2001

Règlement Particulier des compétitions nationales

Formule de la Compétition (annuaire FFHB)

Les DESIGNATIONS et les Convocations des juges arbitres jeunes et juges arbitres **17 à 23 ans (2001 à 1995)**, sont du ressort de la CTA de chaque territoire organisateur.

2^{ème} Phase : Championnat de France Masculin

Les DESIGNATIONS et les CONVOCATIONS des Juges Arbitres Jeunes et juges arbitres sont faites sur le modèle de la 1^{ère} phase Préliminaire au niveau du territoire Organisatrice.

3^{ème} Phase : 1/4 de Finale : Selon le tableau prévu par la COC/FFHB.

Les DÉSIGNATIONS des Juges Arbitres Jeunes et juges arbitres sont faites par les secteurs (R1 et G4) en accord avec la CNJAJ.

FINALITÉS : FALCONY / GARÇONNET

DESIGNATIONS : Alain DESSERTENNE/ Jérôme BRIOIS CNJAJ et les secteurs

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

DESIGNATIONS : Secteur (CNJAJ)

CHAMPIONNAT DE France EXCELLENCE

DESIGNATIONS : Secteur- Territoire (CNJAJ)

CHAMPIONNAT DE FRANCE HONNEUR

DESIGNATIONS : Secteur- Territoire (CNJAJ)